

Le billet tessinois

Objektyp: **Group**

Zeitschrift: **Le messenger suisse de Paris : organe d'information de la Colonie suisse**

Band (Jahr): **4 (1958)**

Heft 6

PDF erstellt am: **21.07.2024**

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

LE BILLET TESSINOIS

Il y a eu un nouveau « pronunciamiento » ces jours derniers au Tessin, et cette fois-ci sous le beau ciel du Mendrisiotto. On avait parlé d'établir une raffinerie de pétrole dans le voisinage de la commune de Stabio, ce village qui a déjà tant fait parler de lui au moment de la question « épineuse » du rachat par l'Etat de ses thermes sulfureux. Le peuple souverain avait alors repoussé le projet et tout se classa. Cette fois-ci, il y eut « i proverbiali fiumi d'inchostro » de répandus dans tout le Canton, au moment de la proposition... Aujourd'hui, voilà les « momo » (gentil surnom de la gent du district de Mendrisio) sens dessus dessous et, bien qu'ils aient le renom d'être très ouverts au progrès, absolument opposés au projet. Jamais, au grand jamais — tonnent-ils — on aurait toléré un enlaidissement de notre belle contrée et un danger pour la santé publique dans nos fiefs bien-aimés. Ils ont fait appel aux esprits forts et la réponse de ceux-ci, dans le cas d'impossibilité d'évaporer les exhalations (et même en y réussissant l'énorme somme d'argent qu'il faudrait y mettre), a été formellement négative et sans appel. La fameuse Campagna Adorna, chère à notre poète tessinois, Francesco Chiesa, ne sera pas enlaidie par les cheminées, la ferraille et le ciment. Nous ne sommes pas comme les Mesolcinesi, qui ont toléré les énormes constructions, les barrages, le total assèchement de leurs chutes d'eau merveilleuses, et ont chez eux, aujourd'hui, la fumée et le feu.

Ce n'est pas trop critiquer... Je me suis rendue ces jours derniers en Mesolcina, jusqu'à Mesocco, et j'y ai vu un bien triste spectacle. Des chantiers partout, des horribles constructions, des pylones, et le feu et la fumée qui vous accueillent déjà à l'entrée de cette belle vallée. Ils ont eu beau protester, nos amis grisons : rien n'y a fait, car les choses sont là et elles y sont bien. Ce dimanche de mai que j'ai passé à Mesocco et Roveredo était dédié au renouvellement du Comité de la Pro Grigioni italiano, la société qui groupe en Suisse tous les Grisons de langue italienne. Il fallait trouver un président nouveau, car le Professeur H. C. Zendralli avait donné sa démission. Il s'agissait donc de prendre la place d'un homme dont les qualités étaient exceptionnelles. Il fallait aussi qu'il habitât Coire (selon les statuts). Les Grisons ont tout chambardé, tout au moins de ce côté. Ils ont élu un homme de mérite, un prêtre, Dom Boldini, curé de San Vittore et conservateur remarquable de la casa Viscardi. Le bonheur des mesolcinesi et autres bregagliotti, poschiavini et calanchini faisait plaisir à voir. Connaissant l'éminent Président nouvellement élu, nous nous sommes unis à cette explosion d'orgueil paysan...

Les fleuves et rivières du Tessin ont depuis quelques années les honneurs de la « une » dans tous les journaux du Canton. Le Ticino, la Maggia, il Brenno, tout derniers pourvoyeurs de force électrique pour notre pays et ailleurs, ainsi que la Verzasca, qui en est la doyenne, vu qu'elle fournit force et lumière, depuis 50 ans, à la ville de Lugano. Cette fois-ci, la vedette est pour le Vedeggio, rivière absolument luganaise, car elle prend naissance sur le Tamaro, descend le long

de la plaine dite proprement du Vedeggio, et va se jeter dans le Ceresio, juste un peu plus loin d'Agno. Cette rivière, turbulente et molle en même temps, qui zigzague tranquillement parmi les vignes et les prairies, n'a pas la gloire « électrifante » de ses aînées : toutefois, elle doit être mise au pas, dans deux belles suites de murs en ciment. Même si ses débordements ont la réputation d'être « féconds » (ainsi qu'écrivait Stefano Francini il y a juste 120 ans), il faut l'amadou, car elle rogne surtout la route nationale entre la Suisse alémanique et l'Italie... Tout en étant déjà « incanalata » depuis Ostarietta jusqu'à Agno, on la resserrera un peu plus, et dans quelque temps la belle plaine du Vedeggio, jadis stérile et marécageuse, deviendra une étendue florissante de champs et vergers, où l'on cultivera le maïs, le froment, le tabac : culture, cette dernière, qui a pris, depuis quelques années, un très grand essor dans le Mendrisiotto et la plaine de Magadino, déjà réservoir à blé de tout le Canton, et où les larges feuilles de l'herbe à Nicot s'épanouissent librement.

Branle-bas de combat, parmi nos « onorevoli » du Grand Conseil, et pour la discussion de la nouvelle loi scolaire qui bat son plein dans ces dernières journées de mai. Les esprits sont « arroventati », et comme s'il ne suffisait pas de ça, voilà le referendum sur la loi électorale, « la famigerata legge capestro » (comme la définissait feu le procureur Gallachi, qui la stigmatisait de toutes ses forces) en pleine offensive « firmataria » ! On ne sait pas encore comment ça finira, tout au moins pour la loi scolaire, mais on sait très bien que le referendum aura plein succès... La loi électorale, que tous les partis avaient soutenue avec une touchante unanimité (et une complète confiance pour leur succès particulier) n'ayant pas donné les suites qu'on espérait, a été mise tout de go au pilori... Et vous n'aurez plus, Messieurs (je ne nomme pas les dames qui, en Suisse, ont moins de droit que les négresses du Soudan), à marquer d'un « circolino » et d'une croix le nom de votre parti sur le bulletin électoral. Ce qui donnait un tel tas de bulletins nuls ou faux au point de mettre au désespoir tous « les galoppini » les plus chevronnés.

A propos de votations, voici une autre nouvelle qui intéressera ces messieurs... Le Conseil d'Etat propose au Grand Conseil un message concernant la modification de la loi organique communale du 1^{er} mars 1950, qui se réfère à la validité des assemblées communales. Cette loi établit en effet que les délibérations de ces Assemblées ne sont valables que si elles sont fréquentées par le 5 % des citoyens actifs de la commune. Comme souvent ces Assemblées sont tenues dans des mois particuliers de l'année où un grand nombre de citoyens est absent de la commune, elles risquent de devenir pratiquement sans aucune valeur. C'est donc pour ça que le Conseil d'Etat propose d'ajouter un paragraphe à la loi où il est dit que, dans le calcul du nombre légal, on ne tiendra plus compte des **citoyens tessinois résidant à l'étranger et inscrits dans les listes électorales...** Vous étiez au courant, **Messieurs les votants** tessinois de Paris ???

Elsa FRANCONI-PORETTI.